

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le lundi 2 octobre 2023 à 18 h 35
6854, rue Sherbrooke Est**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqué(e)s à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement au 6854, rue Sherbrooke Est, le lundi 2 octobre 2023, à 18 h 35.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

10.02 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

10.03 Présentation du budget de fonctionnement 2024 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

10.04 Période de questions du public.

30 – Administration et finances

30.01 Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - 1234859001.

30.02 Adopter et transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - 1234525003.

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil.

70.02 Levée de la séance.

Annick Barsalou
Secrétaire d'arrondissement substitut
Montréal, le mardi 26 septembre 2023



Dossier # : 1234859001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. |

Je recommande:

1. D'adopter le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve par programme selon la liste dans la section «Pièces jointes»;
2. D'approuver les budgets requis pour la main-d'œuvre capitalisable de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve selon la liste dans la section «Pièces jointes»;
3. De transmettre le PDI 2024-2033 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Véronique BELPAIRE Le 2023-09-25 12:52

Signataire :

Véronique BELPAIRE

Directrice d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234859001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. |

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Montréal *doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes. Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.*

Dans le cadre de la confection du présent budget d'immobilisations, l'arrondissement présentera son 4^e programme décennal d'immobilisations, soit le PDI 2024-2033. Les dépenses d'immobilisations inscrites au PDI sont de nature capitalisable et servent à acquérir, construire, développer ou mettre en valeur un bien matériel qui a une durée de vie à long terme et qui n'est pas destiné à être vendu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 270283 - 4 octobre 2022 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA21 270327 - 2 décembre 2021 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

CA20 270258 - 5 octobre 2020 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 ainsi que le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA19 270200 - 2 juillet 2019 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2020-2022 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de MHM, tel que soumis au conseil d'arrondissement, respecte l'enveloppe fournie par la Ville centre. Conformément aux instructions pour la préparation du PDI 2024-2033, les projets d'immobilisations retenus doivent être priorisés selon les critères suivants :

1. Projets en cours de réalisation : contrat octroyé ou appel d'offres lancé;
2. Projets urgents de mise aux normes visant la sécurité des personnes;
3. Projets financés par des tiers : protocole d'entente signé avec le gouvernement ou autre;
4. Dépenses visant le maintien des actifs.

Par ailleurs, l'arrondissement doit limiter les investissements selon la cible annuelle d'emprunt à la charge des contribuables et a la responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement nécessaire à l'exploitation de tout nouvel équipement à même l'enveloppe budgétaire.

JUSTIFICATION

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequis pour effectuer les demandes appropriées de règlements d'emprunt pour l'exécution des travaux auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ce sommaire décisionnel permet également d'approuver les budgets pour la main-d'oeuvre capitalisable (MOC; en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2024-2033 est constitué de 4 programmes :

- Programme de réfection de la voirie;
- Programme de protection des bâtiments;
- Programme de réaménagement de parcs;
- Programme d'acquisition d'équipements.

L'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à 8 454 000 \$ par année, ce qui représente un montant total de 84 540 000 \$ pour le PDI.

Mentionnons qu'en courant d'année l'arrondissement bénéficie de plusieurs autres sources de financement outre que l'emprunt à la charge des contribuables:

- report budgétaire PDI de l'année précédente;
- programmes des services centraux de la Ville de Montréal;
- paiement au comptant : affectations provenant soit du budget de fonctionnement, des réserves financières (tel que les revenus reportés parcs et terrains de jeux), du Fonds des immobilisations ou du surplus de gestion (BF);
- sources de financement externes : transferts* gouvernementaux (subventions), dépôts des promoteurs, autres.

* L'arrondissement a signé trois protocoles d'entente :

1. avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du programme *Climat municipalités phase 2, volet 2: soutien aux projets pilotes de lutte contre les changements climatiques*. Le projet retenu pour notre arrondissement est : *Aménagement d'infrastructures vertes pour mieux gérer les eaux pluviales et favoriser la biodiversité* ;
2. avec la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Hydro-Québec

- pour la mise en valeur des milieux naturels pour le projet du parc Thomas-Chapais - aménagement de passerelles;
- avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour le projet de la rue Pierre-Tétreault.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il est à des fins d'adoption du budget PDI.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du PDI 2024-2033 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement (infrastructures, bâtiments et équipements), au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens ainsi qu'à la réalisation de projets de développement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Au plus tard le 6 octobre 2023 : adoption des budgets PDI dans les arrondissements;

- Adoption du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal en décembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-19

Julien LIMOGES-GALARNEAU
Conseiller en gestion des ressources
financières



Dossier # : 1234525003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. |

Je recommande :

- de présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Véronique BELPAIRE Le 2023-09-26 10:45

Signataire :

Véronique BELPAIRE

Directrice d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234525003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. |

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Le comité exécutif a fixé au 6 octobre 2023 au plus tard, la date à laquelle les conseils d'arrondissement doivent transmettre au Service des finances leur budget de fonctionnement 2024 en vue de l'adoption du budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 270284 - 4 octobre 2022 - Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA21 270326 - 2 décembre 2021 - Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Le présent sommaire sert à adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga - Maisonneuve pour l'année 2024.

Le budget 2023, de **80 831 000 \$** est financé comme suit :

1. 59 373 400 \$ - Transferts centraux
2. 13 388 600 \$ - Taxe locale
3. 4 083 500 \$ - Revenus de source locale
4. 500 000 \$ - Augmentation du budget des permis de construction/modification
5. 3 485 500 \$ - Affectation du surplus (dont 213 700 \$ en provenance de la Division des services techniques et soutien logistique aux installations - DSTSLI)

Le détail est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire.

JUSTIFICATION

Le budget 2024 a été confectionné avec rigueur et efficacité dans la gestion des fonds publics de façon responsable et durable avec la participation de toutes les directions de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2023, le budget de fonctionnement était de 76 351 400 \$. Après l'indexation de la rémunération et des contrats, de même que l'intégration de nouvelles responsabilités et autres ajustements découlant de l'enveloppe reçue, le budget de dépenses de 2024 a été établi à **80 831 000 \$**.

Le financement de base disponible (les transferts centraux, les recettes de source locale et les affectations de surplus) totalise 67 442 400 \$. Un écart de financement de 13 388 600 \$ sera comblé par l'application de la taxe locale sur les services au taux de 0,0637 \$ le 100 \$ (0,0663 \$ en 2023).

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier étant donné qu'il est de nature financier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement doit respecter un équilibre budgétaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les documents financiers reliés aux différents budgets seront déposés sur le site web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2024 : mise en oeuvre du budget

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien LIMOGES-GALARNEAU
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-11

Julien LIMOGES-GALARNEAU
Conseiller en gestion des ressources
financières